

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un reportage sur l'investiture libérale dans la circonscription fédérale d'Ahuntsic-Cartierville.

LA PLAINTE

Le plaignant, M. Jean Archambault, est président de l'association du Bloc québécois dans la circonscription fédérale d'Ahuntsic-Cartierville.

Il en a contre un reportage de M^{me} Catherine Kovacs qui portait sur l'investiture libérale dans la circonscription fédérale d'Ahuntsic-Cartierville. Le reportage¹, réalisé dans le cadre de la campagne électorale en vue du scrutin fédéral du 19 octobre 2015, a été diffusé dans le cadre du *Téléjournal Grand Montréal*, le 21 août 2015 sur ICI Radio-Canada Télé.

M. Archambault estime que le Bloc québécois n'y a pas été traité équitablement.

Voici sa plainte :

« La journaliste Catherine Kovacs a fait un reportage télé sur la candidature de M^{me} Mélanie Joly à l'investiture du PLC dans la circonscription Ahuntsic-Cartierville. À la fin de son reportage, M^{me} Kovacs mentionne qu'avec la nomination d'un candidat libéral, le tableau sera complet en montrant les affiches des candidats du NPD et du PCC. Aucune mention du Bloc québécois et de son candidat Nicolas Bourdon.

Madame nous cause un tort immense en ne mentionnant pas la candidature de M. Nicolas Bourdon. D'une journaliste d'expérience, c'est troublant, surtout que la circonscription Ahuntsic, devenue Ahuntsic-Cartierville, a été remportée en 2011 par le Bloc québécois et sa députée Maria Mourani. Le 31 mai 2015, M. Nicolas Bourdon a remporté l'investiture du Bloc québécois dans Ahuntsic-Cartierville et fait campagne dans cette circonscription depuis cette date.

Depuis quelques semaines, nous sommes en élections fédérales. La circonscription Ahuntsic-Cartierville, même avec les nouvelles délimitations, connaîtra une course serrée. Transposant les résultats de 2011, dans les nouvelles frontières, le Bloc aurait obtenu 28,3 % par rapport au 31,1 % et 29,9 %, respectivement au PLC et au NPD. Le pourcentage du candidat conservateur est négligeable. Pourquoi une journaliste d'expérience omet le Bloc alors que nous sommes au plus fort de la lutte? Nous sommes la même équipe qui a fait élire le Bloc et Maria Mourani en 2006, 2008 et 2011.

Au nom de l'exécutif du Bloc québécois Ahuntsic-Cartierville et de l'équipe électorale, nous dénonçons ce reportage et nous demandons que Radio-Canada reconnaisse l'existence du Bloc et de son candidat.

¹ <http://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/2014-2015/segments/reportage/2788/joly-liberal-plc-ahuntsic-investiture-kovacs>

Tant que la journaliste Kovacs se cantonnait dans son reportage sur l'investiture du PLC dans Ahuntsic-Cartierville et Mélanie Joly, le reportage était correct. Quand elle aborde à la fin de son reportage la campagne électorale dans Ahuntsic-Cartierville, son oubli du Bloc est inacceptable puisqu'elle ajoute qu'avec l'arrivée du candidat libéral, le tableau sera complet en montrant seulement des affiches du NPD et du PCC. Dans une lutte très serrée, surtout dans la circonscription Ahuntsic-Cartierville, reconnue pour des batailles électorales très contestées, un reportage comme celui de la journaliste peut faire pencher la balance en faveur des autres candidats. Nous demandons d'être traités équitablement. »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

M^{me} Micheline Dahlander, chef, Relations citoyennes et Diversité, a répondu au plaignant au nom de la direction de l'Information.

Voici cette réponse :

« Vous estimez qu'il est inacceptable que la journaliste ait oublié de mentionner le Bloc québécois dans sa conclusion : "En fait, il ne manque plus que l'affiche du ou de la candidate libérale dans ce décor pour que le portrait soit complet".

Pour rappel, ces propos accompagnaient une séquence où l'on voyait un lampadaire avec les affiches électorales des candidats qui s'affrontent dans cette circonscription. Celle du Bloc québécois n'y apparaissait pas, ce qui a échappé à la vigilance de la journaliste. Nous convenons qu'une mention du candidat du Bloc québécois aurait été de mise. Nous sommes sincèrement désolés de cette erreur d'inattention, commise sans mauvaise foi.

Par ailleurs, un examen approfondi des contenus diffusés à la radio, à la télévision et dans Internet depuis le début de la campagne électorale révèle que les positions du chef du Bloc québécois Gilles Ducesse et des candidats bloquistes se font régulièrement entendre sur nos ondes.

Radio-Canada s'est toujours engagée à offrir une couverture impartiale, équitable et équilibrée lors d'une campagne électorale. Mais cette neutralité politique ne se traduit pas forcément par un temps équivalent octroyé à tous les partis dans chaque bulletin d'informations ou émission d'affaires publiques. Vous constaterez que nous mettons parfois l'accent sur un sujet ou un parti en particulier, selon les jours ou les événements. Pour juger notre couverture, il est crucial d'examiner les contenus produits par toutes nos plateformes : radio, télévision et Internet. Et cela de manière globale, soit pendant la journée, la semaine et même l'ensemble de la campagne électorale. Aussi, les journalistes de Radio-Canada sont soumis à un strict code d'éthique. Ils n'ont pas à prendre position en faveur ou contre un parti politique. Ils sont très conscients des attentes élevées du public à cet égard. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

M. Archambault n'a pas accepté la réponse de M^{me} Dahlander et il m'a demandé de réviser sa plainte. Voici en quels termes :

« La réponse de M^{me} Dalhander m'apparaît très insuffisante et je continue à faire appel à vous pour obtenir justice.

Tout en reconnaissant que la journaliste Catherine Kovacs aurait dû mentionner la présence du Bloc québécois dans la circonscription Ahuntsic-Cartierville, M^{me} Dalhander l'attribue simplement à une erreur d'inattention commise sans mauvaise foi.

En droit, il est très difficile de prouver la bonne ou mauvaise foi d'un individu, mais là n'est pas la question.

Lorsque la journaliste finit son reportage sur le constat suivant : "En fait, il ne manque plus que l'affiche du ou de la candidate libérale dans ce décor pour que le portrait soit complet", elle fait une erreur capitale, qui vient nuire à nos chances de l'emporter.

Je ne critique pas la couverture générale de Radio-Canada, mais bien un oubli majeur et attribuer cet oubli à une erreur d'inattention d'une journaliste d'expérience sûrement encadré par une équipe m'apparaît une façon de banaliser cette mauvaise information. Catherine Kovacs ne faisait pas de la télévision en direct mais un reportage qui a été monté à partir de diverses scènes filmées. Ce reportage est le fruit d'un travail d'équipe.

(...)

Par conséquent, nous vous demandons d'analyser cette plainte et de demander à Radio-Canada de faire des correctifs nécessaires et rapides afin que le Bloc québécois Ahuntsic-Cartierville soit traité avec équité. »

LA RÉVISION²

Je constate d'abord que le plaignant n'en a que contre la conclusion du reportage dans laquelle la journaliste dit, sur des images montrant les affiches des candidats conservateurs et néo-démocrates : « En fait, il ne manque plus que l'affiche du ou de la candidate libérale dans ce décor pour que le portrait soit complet. »

Sur un reportage d'une durée de 2 min 21 s, ce texte et ces images passent en dix secondes.

Il reste que l'omission est manifeste et que l'erreur a été reconnue.

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Cela dit, je rappelle que le reportage ne portait pas sur la course que se livrent les candidats des partis politiques en lice dans la circonscription d'Ahuntsic-Cartierville, mais bien sur celle qui devait mener au choix du candidat libéral pour l'élection du 19 octobre 2015.

Le fait que la journaliste semble avoir oublié l'existence du candidat bloquiste dans la conclusion de ce reportage particulier ne signifie pas qu'ICI Radio-Canada, dans l'ensemble de sa couverture, a relégué aux oubliettes le candidat du Bloc québécois dans Ahuntsic-Cartierville.

À cet égard, je remarque qu'une adaptation écrite du reportage de M^{me} Kovacs a été diffusée et est toujours en ligne sur ICI Radio-Canada.ca. Cette adaptation³, signée par le journaliste Thomas Gerbet, ne contient pas la conclusion erronée du reportage de M^{me} Kovacs.

Je signale également que deux jours après la diffusion du reportage dont se plaint M. Archambault, ICI Radio-Canada.ca a publié un article⁴ du journaliste Mathieu Dion sur la victoire de Mélanie Joly dans la course à l'investiture libérale dans Ahuntsic-Cartierville, article dans lequel on pouvait lire ceci :

« Pour être élue le 19 octobre prochain dans Ahuntsic-Cartierville, Mélanie Joly devra affronter la députée sortante Maria Mourani qui, élue sous la bannière du Bloc québécois, se présente cette fois pour le Nouveau Parti démocratique.

Il y a aussi deux autres candidats déclarés : William Moughrabi, du Parti conservateur, et Nicolas Bourdon, du Bloc québécois. Le Parti vert n'a pas encore choisi de candidat. »

J'ajoute qu'au moment d'écrire ces lignes, il reste encore près de 50 jours à cette longue campagne électorale; il est donc trop tôt pour juger de l'équilibre de sa couverture par ICI Radio-Canada.

Par contre, le reportage original de M^{me} Kovacs est, en l'état, toujours accessible en ligne sur ICI Radio-Canada.ca.

Les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada demandent que les erreurs soient corrigées :

« *Principes - Correction des erreurs*⁵

Nous mettons tout en œuvre afin d'éviter les erreurs en ondes et dans nos services en ligne. Dans le respect des principes d'exactitude, d'intégrité et d'équité, nous n'hésitons pas à corriger une erreur importante lorsque nous avons pu établir

³ <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-canada-2015/2015/08/21/002-melanie-joly-investiture-ahuntsic-cartierville-parti-liberal-attaques.shtml>

⁴ <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-canada-2015/2015/08/23/001-melanie-joly-ahuntsic-cartierville-candidature-elections-federales-2015.shtml>

⁵ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/correction/>

qu'elle a été commise. Cela est essentiel pour maintenir notre crédibilité auprès des Canadiens. Lorsque nous devons apporter une mise au point, nous le faisons dans les meilleurs délais, en tenant compte des circonstances et de l'ampleur donnée à la diffusion des éléments erronés. (...) »

Dans un contexte électoral, même une petite erreur peut avoir des conséquences importantes sur la perception du public à l'égard de l'impartialité des contenus d'information. Il faut donc être encore plus rigoureux dans l'application du principe que je viens de citer.

Je suggère donc qu'une mise au point signalant l'omission du Bloc québécois dans la conclusion de M^{me} Kovacs soit insérée sous la fenêtre menant à son reportage.

CONCLUSION

Le reportage sur l'investiture libérale dans la circonscription fédérale d'Ahuntsic-Cartierville, diffusé sur ICI Radio-Canada Télé le 21 août 2015, a enfreint la valeur d'exactitude des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français, CBC/Radio-Canada
Le 3 septembre 2015